

Mairie Principale
Saint-Julien-la-Vêtre
✉ 1 Place de l'église
☎ 04 77 97 81 47

Mairie Annexe
Saint-Thurin
✉ 38 Passage René Dony
☎ 04 77 97 91 10

✉ commune@vetresuranzon.fr

Réunion du Conseil municipal du 03 novembre 2022

Convocation du : 27 octobre 2022

Ouverture de la séance : 03 novembre 2022 à 20h00 à la salle des fêtes Saint-Thurin

Présents :

M. Bertrand DAVAL, Maire
Mme Catherine MOLLE, 1^{ère} Adjointe
M. Thierry BALICHARD, 3^{ème} Adjoint
M. Christian PATARD, Maire délégué de
Saint-Thurin

M. Eddy BRUNET
Mme Josiane VERNAY
Mme Hélène CARPI
Mme Solange THEALET
M. Frédéric JOUHANNEL
M. Jean-Pierre JAVELLE
M. Thierry MICHALET
M. Elie GALLON
M. Jean-Louis RONZIER
M. Jean PATARD
Mme Christine GOUTTEFANGEAS

Excusés : M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre
Mme Françoise RABET, 2^{ème} Adjointe ; M. Maurice MOLLE, 4^{ème} Adjoint

Pouvoir : M. Patrice POTONNIER représenté par M. Bertrand DAVAL

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOLLE

Ordre du jour

- I. Approbation du compte rendu du 13 octobre 2022
- II. Saleuse : demande de subventions sur l'enveloppe de viabilité hivernale
- III. Achat de matériels techniques
- IV. Achat de filtres pour le système de chauffage de la salle des fêtes de Saint-Thurin
- V. Demandes de subventions auprès du Département de La Loire pour l'année 2023
- VI. Location du logement situé 20 rue du Granit
- VII. Éclairage public
- VIII. Questions diverses

I. Approbation du compte rendu du 13 octobre 2022

Les Conseillers municipaux approuvent à la majorité (15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention) le compte rendu du 13 octobre 2022.

II. Saleuse : demande de subventions sur l'enveloppe de viabilité hivernale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a, par délibération n° DE_2022_053 en date du 09 juin 2022, décidé d'acquérir une saleuse pour un montant de 8 900 € HT auprès de l'entreprise Gonin Duris.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de son enveloppe de viabilité hivernale.

Après délibération, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Sollicite auprès du Département de la Loire l'octroi d'une subvention dans le cadre de son enveloppe de viabilité hivernale en vue du financement d'une nouvelle saleuse pour un montant de huit mille neuf cents euros hors taxe (8 900,00 € HT).

(Délibération n°DE_2022_081)

III. Achat de matériels techniques

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir du matériel technique et lui soumet les devis suivants :

Entreprise	Désignation	Montant HT	Montant TTC
Cycloculture Nétrablaise	Taille-Haies Stilh Pro HS85R 600MM/24	599,17 €	719,00 €
Cycloculture Nétrablaise	HS 45 Taille-Haies Therm 600MM/24	282,50 €	339,00 €
Cycloculture Nétrablaise	Tronçonneuse Elagueuse Stilh MS194T 3/8P 35 cm	399,17 €	479,00 €

Cette question a été ajournée. Des devis supplémentaires seront demandés.

IV. Achat de filtres pour le système de chauffage de la salle des fêtes de Saint-Thurin

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir 4 filtres pour le système de chauffage de la Salle des fêtes de Saint-Thurin auprès de l'entreprise SARL Charrier et lui soumet les devis suivants :

Entreprise	Désignation	Montant HT	Montant TTC
SARL Charrier	4 Filtres RH2 G4	800,00 €	960,00 €
SARL Charrier	4 Filtres RH2 G3	600,00 €	720,00 €

Après délibération, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Le Conseil municipal décide d'acquérir 4 filtres pour le système de chauffage de la Salle des fêtes de Saint-Thurin suivants auprès de l'entreprise SARL Charrier :
 - 2 filtres RH2 G4 pour un montant de quatre cents euros hors taxes (400,00 € HT)

- 2 filtres RH2 G3 pour un montant de trois cents euros hors taxes (300,00 € HT)

(Délibération n°DE_2022_082)

V. Demandes de subventions auprès du Département de La Loire pour l'année 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'octroi de subventions auprès du Département de la Loire dans le cadre de son enveloppe territorialisée 2023 en vue du financement de la démolition de la maison située 22 rue des tilleuls à Saint-Thurin, commune déléguée de Vêtre-sur-Anzon.

Cette démolition fait actuellement d'une négociation qui n'a pas encore abouti. Le montant le plus faible connu à ce jour s'élève à quarante-trois mille cinq cent soixante-treize euros hors taxes (43 573 € HT).

Après délibération, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Sollicite auprès du Département de la Loire l'octroi d'une subvention dans le cadre de son enveloppe territorialisée 2023 en vue du financement de la démolition de la maison située 22 rue des tilleuls à Saint-Thurin, commune déléguée de Vêtre-sur-Anzon pour un montant estimatif de quarante-trois mille cinq cent soixante-treize euros hors taxes (43 573 € HT).

(Délibération n°DE_2022_083)

VI. Location du logement situé 20 rue du Granit

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une locataire s'est manifestée pour louer le logement communal situé au 20 rue du Granit à Saint Julien la Vêtre à compter du 04/11/2022. Il soumet ensuite au Conseil le projet de bail à intervenir précisant les modalités pratiques et financières de cette location.

Après délibération, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve le projet de bail tel qu'il vient de lui être présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail au nom de la Commune.

(Délibération n°DE_2022_084)

VII. Éclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux sur l'éclairage public suivant :

- La déconnexion de 13 lanternes en vue de leurs déposes si le test est concluant
- La modernisation de 33 lanternes par des lanternes (EVO STREET DE WEEF) : température de couleur de 2 200° (orangé) et puissance de 34 à 52W (contre 150W actuellement).
- La modernisation des lanternes ALBANY présentes dans le bourg de Saint-Julien soit par des lanternes Leds ALBANY neuves soit par un plateau Led dans la lanterne existante (7)
- Le remplacement des 2 projecteurs Leds de température 3 000° (blanc) par des projecteurs Leds de température 2 200° (orangé) Rue du Granit
- Le remplacement du mât accidenté Rue de la Cure

- La repose d'une lanterne Led Rue du Bief
- La programmation de l'extinction de toutes les armoires selon les besoins exprimés
- La mise en conformité du réseau aérien (2.4km) et des armoires électriques.

Le coût, incluant la mise aux normes des supports, est estimé à :

- 34 951 € (aide du SIEL déduite 55% déduite) pour la solution avec les lanternes ALBANY neuves financé par :
 - L'enveloppe « voirie et éclairage public » affectée à la commune de Vêtre-sur-Anzon pour 15 889 €
 - L'enveloppe communautaire « sobriété énergétique » pour 19 062 €
- 34 248 € (aide du SIEL de 55 % déduite) pour la solution avec la pose de plateau dans les lanternes ALBANY existantes financé par :
 - L'enveloppe « voirie et éclairage public » affectée à la commune de Vêtre-sur-Anzon pour 15 889 €
 - L'enveloppe communautaire « sobriété énergétique » pour 18 359 €

Après délibération, et à la majorité (12 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions), le Conseil municipal :

- Approuve le projet de travaux sur l'éclairage public pour un montant de trente-quatre mille neuf cent cinquante et un euros (aide du SIEL déduite 55% déduite) pour la solution avec les lanternes ALBANY neuves
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

(Délibération n°DE_2022_085)

VIII. Questions diverses

○ Commémoration du 11 novembre

Elle aura lieu le dimanche 13 novembre à 9h30 à Saint-Thurin.

○ Inauguration du 20 novembre

L'inauguration du jardin du souvenir aura lieu le dimanche 20 novembre 2022 à 10h devant le monument aux Morts de Saint-Julien-la-Vêtre.

○ Le devenir du bâtiment de l'ancienne école de Saint-Thurin

Suite à l'étude du centre bourg, un projet de logements locatifs est étudié.

○ L'avancement du site internet municipal

Le site est opérationnel mais il manque des données techniques fonctionnelles. Cette problématique sera étudiée lors de la prochaine réunion commission communication.

○ Prochaine réunion

La prochaine réunion de Conseil municipal sera organisée le jeudi 8 décembre 2022 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre.

La séance est levée à 21h05

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

CATHERINE MOLLE



LE MAIRE,

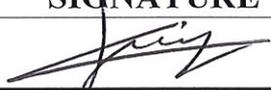
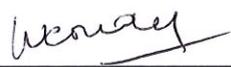
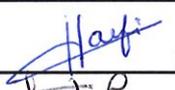
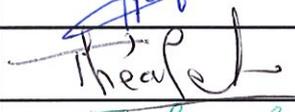
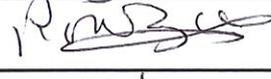
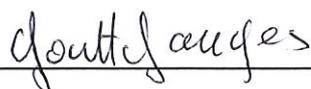
BERTRAND DAVAL



LISTE DE PRESENCE

jeudi 03 novembre 2022

Date de la convocation: 27 octobre 2022

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DAVAL Bertrand	Maire	
MOLLE Catherine	Adjointe Au Maire	
RABET Françoise	Adjointe Au Maire	excuse
BALICHARD Thierry	Adjoint Au Maire	
MOLLE Maurice	Adjoint Au Maire	excuse
POTONNIER Patrice	Maire Délégué	Représenté par DAVAL Bertrand
PATARD Christian	Maire Délégué	
BRUNET Eddy	Conseiller Municipal	
VERNAY Josiane	Conseillère Municipale	
CARPI Hélène	Conseillère Municipale	
THEALET Solange	Conseillère Municipale	
JOUHANNEL Frédéric	Conseiller Municipal	
JAVELLE Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
MICHALET Thierry	Conseiller Municipal	
GALLON Elie	Conseiller Municipal	
RONZIER Jean-Louis	Conseiller Municipal	
PATARD Jean	Conseiller Municipal	
GOUTTEFANGEAS Christine	Conseillère Municipale	

Elue secrétaire de séance : Catherine MOLLE

